



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-068

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Avant l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Maire informe le conseil qu'une erreur matérielle a été constatée dans la délibération 20260320\_07 : la composition de la commission finances avait été omise. La rectification suivante est apportée :

- 1 titulaire
- 1 suppléant
- 5 membres maximum

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_01 relative à la désignation des membres de la CCID :  
Commission Communal des Impôts Directs**

Retirée de l'ordre du jour

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_01-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-069

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

<p align="center"><b>Délibération 20260402_02 relative à la désignation des membres de la Commission Appel d'Offres</b></p>
---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

**Considérant** qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste,  
**Considérant** qu'il est proposé de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à main levée afin de simplifier le vote ;

**Considérant** que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

**Considérant que** la commission d'appel d'offres est présidée par le maire.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_02-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-070

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal **procède à la désignation à main levée** des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Deux listes ont été présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Liste 1 : 10 voix

Liste 2 : 5 voix

En conséquence, la liste 1 est déclarée élue et ses membres sont désignés comme membres titulaires.

### **Sont désignés membres titulaires :**

- M Christophe FORET
- Mme Nicolle BOUCHET
- M Marc GIMENEZ

### **Sont désignés membres suppléants :**

- Mme Frédérique ZANETTI
- M Manuel VIMENET
- Mme Nathalie GUILLET

### **Article 1 – Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

- **Président(e)** : M. Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Maire
- **Membres titulaires** : les trois élus désignés ci-dessus ;
- **Membres suppléants** : les trois élus désignés ci-dessus.

### **Article 2 – Durée du mandat**

Les membres sont désignés pour la durée du mandat municipal, sauf nouvelle délibération modifiant cette composition.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_02-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-071

### Article 3 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_02-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-072

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_03 relative à la commission des listes électorales**

Retirée de l'ordre du jour

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_03-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-073

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs:

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

<p align="center"><b>Délibération 20260402_04 relative à la fixation de membres du Conseil d'Administration du CCAS</b></p>
---

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à **12** le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

à l'unanimité des membres présents, de fixer à **12** le nombre de membres du conseil d'administration.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_04-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-075

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **Délibération 20260402\_05 relative à l'élection des membres du CCAS**

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS comprend, outre le Maire, président de droit, un nombre égal de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le Maire.

Par délibération en date du 02 avril 2026, le conseil municipal a fixé à **12** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit **6 membres élus** par le conseil municipal et **6 membres nommés** par le Maire.

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des membres élus à **main levée**, conformément à l'accord unanime des conseillers municipaux.

Après présentation des candidatures, le Maire propose les personnes suivantes pour siéger au titre des **membres élus** et des **membres désignés** :

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_05-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-076

Membres élus	Membres désignés
Sandrine MAFAUT	Walter ZANETTI
Colette MONCOMBLE	Colette BOUCHET
Charlotte MANET	Véronique PASQUIER
Marc GIMENEZ	Jeanne ROYER
	Audrey D'INCAU
	Céline Lepeltier

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, approuve la composition proposée.

En conséquence, les membres du conseil d'administration du CCAS sont désignés comme suit :

- Membres élus par le conseil municipal : Sandrine MAFAUT, Colette MONCOMBLE, Charlotte MANET, Marc GIMENEZ
- Membres désignés par le Maire : Water ZANETTI, Colette BOUCHET, Véronique PASQUIER, Jeanne ROYER, Audrey D'INCAU, Céline Lepeltier

Sont élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Chiré en Montreuil.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_05-DE  
Reçu le 08/04/2026



# Réunion du Conseil Municipal

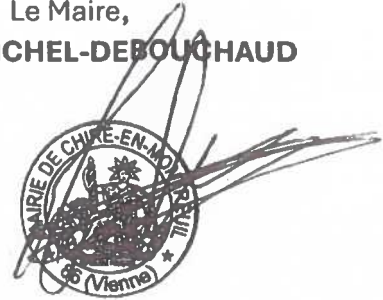
Séance du 02 Avril 2026

2026-077

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_05-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-078

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle    | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **Délibération 20260402\_06 relative à la désignation d'un référent déontologue**

Le maire rappelle que conformément à l'article L1111-14 du CGCT, « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13 » du CGCT.

Le décret d'application n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

Un arrêté ministériel du même jour fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue.

La mission du référent déontologue des élus consiste en un accompagnement dans la prévention des risques décrits à l'article L111-13 du CGCT, comme par exemple la prévention des conflits d'intérêts ou encore les atteintes aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité ou encore de laïcité.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_06-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-079

Le ou les référents déontologues ou les membres du collège qui le constituent sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs.

En vertu de l'article R 1111-1-A et suivants du CGCT, le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Elles peuvent être, selon les cas, assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ; par un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions. Le collège adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Il n'y a pas d'obligation de rémunérer le référent déontologue, mais l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue, à savoir :

- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier.

- Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.

Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_06-DE  
Reçu le 08/04/2026

Vu l'article L 1111-14 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que M William RICHARD est volontaire et compétent pour être désigné référent déontologue des élus,

Le Maire propose de désigner M William RICHARD référent déontologue des élus de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**14 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention de :**

- Désigner M William RICHARD référent déontologue des élus de la commune.
- Fixer la durée de l'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin du mandat,
- Fixer les modalités de sa saisine comme suit : saisine par courrier, mail, entretien téléphonique.
- Fixer le montant de sa rémunération, payée par la commune à 80 € par dossier.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**



Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_06-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-081

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **Délibération 20260402\_07 relative à l'élection des membres des différentes commissions thématiques**

Suite à la délibération **20260320\_07**, Monsieur le Maire présente la mise en place des commissions communales et leurs membres comme suit. Il est précisé que, pour simplifier la procédure, **le vote se fait à main levée**, conformément à l'accord du Conseil municipal.

Il est également rappelé que les commissions communales sont des commissions informelles.

En conséquence, M. le Maire assurera la présidence provisoire de chacune d'elles jusqu'à leur première réunion.

Lors de cette première réunion, chaque commission procédera à l'élection de son président et, le cas échéant, de son suppléant.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_07-DE  
Reçu le 08/04/2026

Commissions communales	Membres
-Communication	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD -Christophe FORET Ouafa ADISSA -Marc GIMENEZ Frédérique ZANETTI -Jérôme BROIS Manuel VIMENET
-Environnement, Écologie et développement durable	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Christophe FORET -Ouafa ADISSA Charlotte MANET -Stéphane BILLAUD
-Voirie et Travaux	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Nicolle BOUCHET -Jean-Louis BOUCHET Marc GIMENEZ -Stéphane BILLAUD
-Affaires scolaires, service à la jeunesse, à l'enfance et à la petite enfance	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Frédérique ZANETTI -Violaine GUILLIN Charlotte MANET -Sandrine MAFAUT Ouafa ADISSA -Colette MONCOMBLE
-Affaires sociales	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Frédérique ZANETTI -Charlotte MANET Violaine GUILLIN -Sandrine MAFAUT Colette MONCOMBLE
-Affaires culturelles	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Marc GIMENEZ Sandrine MAFAUT (régisseuse ?) Charlotte MANET -Manuel VIMENET (choisir régisseur(se) suppléant)
-Associations, animations sportives, fêtes et cérémonies	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Marc GIMENEZ -Sandrine MAFAUT Charlotte MANET -Ouafa ADISSA Manuel VIMENET
-Urbanisme et patrimoine	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Jérôme BROIS -Nicolle BOUCHET Jean-Louis BOUCHET -Stéphane BILLAUD Nathalie GUILLET -Colette MONCOMBLE
-Entreprises, commerces et monde agricole	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD Stéphane BILLAUD -Jean-Louis BOUCHET Nicolle BOUCHET
-Chasse et pêche	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD -Stéphane BILLAUD -Jean-Louis BOUCHET -Nicolle BOUCHET Christophe FORET
-Commission Finances	Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD -Nicolle BOUCHET -Frédérique ZANETTI -Christophe FORET Nathalie GUILLET

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_07-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-083

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_07-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-084

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédéric         | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs :**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_08 relative à la création d'une Commission municipale  
extraordinaire « PROJET ISO DELTA »**

Le Conseil municipal de la commune de Chiré-en-Montreuil,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 permettant au conseil municipal de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de mener un projet de restructuration du bâtiment communal dénommé « Iso Delta » ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce projet pour l'avenir du patrimoine communal et la nécessité d'assurer un suivi spécifique, une réflexion approfondie et une concertation adaptée avec les élus et les partenaires concernés ;

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_08-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-085

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de créer une commission municipale spécifique, dite « commission extraordinaire », dédiée à l'étude et au suivi du projet de restructuration du bâtiment communal « Iso Delta » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**12 voix Pour, 0 voix Contre, 3 voix Abstention**

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1 : Création de la commission**

Il est créé une commission municipale temporaire dénommée :  
**« Commission extraordinaire – PROJET ISO DELTA »**

Cette commission est chargée d'étudier, de suivre et de formuler des propositions relatives au projet de restructuration du bâtiment communal « Iso Delta ».

#### **Article 2 : Missions de la commission**

La commission a notamment pour missions :

- d'examiner les études et propositions relatives à la restructuration du bâtiment communal « Iso Delta » ;
- d'assurer le suivi technique, fonctionnel et financier du projet ;
- de participer à la réflexion sur les usages futurs du bâtiment ;
- de formuler des avis et propositions à destination du conseil municipal ;
- de contribuer, le cas échéant, à la concertation avec les habitants et les partenaires institutionnels.

#### **Article 3 : Composition**

La composition de la commission sera fixée par le conseil municipal, dans le respect du principe de représentation proportionnelle des différentes sensibilités politiques représentées au sein du conseil.

La commission pourra associer, à titre consultatif, toute personne qualifiée ou partenaire dont l'expertise serait jugée utile.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_08-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-086

### Article 4 : Élection des membres

- 1 Titulaire : Jérôme BROIS, Conseiller Municipal Délégué
- 1 suppléant : Stéphane BILLAUD, Conseiller Municipal Délégué
- 5 membres : Nicolle BOUCHET, Christophe FORET, Jean-Louis BOUCHET,

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_08-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-087

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédéric         | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_09 relative à la désignation des délégués à Syndicat Energies  
Vienne**

Vu l'article L 5211-7 du CGCT,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-D2/B1-008 en date du 30 juin 2017, portant modification des statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2018-D2/B1-029 en date du 21 décembre 2018, portant actualisation des membres du Syndicat ENERGIES VIENNE suite à des fusions de communes,

Considérant l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE,

Considérant les élections municipales,

Considérant la nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Énergie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_09-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-088

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNER ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Énergie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :
  - représentant CTE titulaire : Jean-Louis BOUCHET, conseiller municipal
  - représentant CTE suppléant : Nathalie GUILLET, conseillère municipale

La Commission Territoriale d'Énergie, qui sera animée par le Syndicat ENERGIES VIENNE, sera un lieu d'échange privilégié sur tous les besoins énergétiques des communes afin de répondre au mieux à leurs attentes. Elle se réunira au moins une fois par an. Elle constituera également le collège électoral au sein duquel seront élus 85 délégués appelés à siéger au Comité Syndical. Le moment venu, le représentant titulaire sera invité à se porter candidat, s'il le souhaite, à un poste de délégué au Comité syndical.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_09-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-089

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle    | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_10 relative à la désignation des délégués à Eaux de Vienne**

Vu l'article L 5211-7 du Code général des collectivités territorial ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019, portant modification des statuts du Syndicat EAUX DE VIENNE - SIVEER ;

Vu les statuts du Syndicat EAUX DE VIENNE - SIVEER en vigueur depuis le 1er janvier 2020 ;

Etant rappelé que la collectivité est adhérente du Syndicat EAUX DE VIENNE - SIVEER pour l'exercice de la compétence assainissement ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales et communautaires de 2026, la nécessité de désigner un ou plusieurs électeur(s) de la collectivité au sein du collège électoral « Haut Poitou » du Syndicat EAUX DE VIENNE - SIVEER. Le collège désignera ensuite les 7 délégués du collège « Haut Poitou » pour l'exercice de la compétence assainissement qui siégeront au sein du Comité syndical.

Considérant que les délégués à l'eau potable seront directement désignés par la Communauté de communes du Haut Poitou ;

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_10-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-090

### Principales missions des représentants de la collectivité

- Electeur : peut se porter candidat et vote pour élire les membres du Comité syndical,
- Porte-parole de la collectivité pour les sujets liés à l'énergie et à la transition énergétique : fait remonter les sujets difficiles et les nouveaux besoins,
- Acteur de la politique du Syndicat : participe aux webinaires et séances d'information pour rendre compte aux autres élus des programmes mis en œuvre.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- À l'unanimité, RENONCE à recourir au scrutin à main levée,
- DESIGNER ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Énergie du Syndicat ENERGIES VIENNE de son territoire :
- Monsieur Christophe FORET, 1<sup>er</sup> Adjoint - représentant CTE titulaire
- Monsieur Jean-Louis BOUCHET, Conseiller Municipal- représentant CTE suppléant
- PREND ACTE que ses représentants devront rendre compte régulièrement au Conseil des décisions et informations provenant du Syndicat ENERGIES VIENNE.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_10-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-091

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### **Délibération 20260402\_11 relative à la désignation du correspondant de la Défense**

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de la défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_11-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-092

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de désigner Mme Sandrine MAFAUT, conseillère municipale, à l'unanimité en tant que correspondant défense de la commune de Chiré en Montreuil.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026

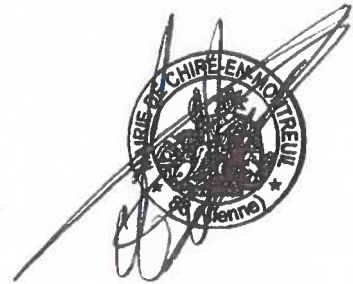
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

MANET Charlotte

Le Maire,

Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_11-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-093

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole     | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

<p align="center"><b>Délibération 20260402_12 relative à la désignation du correspondant Incendie et Secours</b></p>
--

Le maire de la commune de Chiré en Montreuil.

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'article D 731-14 du Code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la commune ne dispose pas d'adjoint ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal ;

### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Mme ADISSA Ouafa, conseillère municipale, est désignée correspondante incendie et secours.

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_12-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-094

**Article 2** - Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

-Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

-Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

-Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

-Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ;

-Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

**Article 3** - Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

**Article 4** - Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé(e) et publié.

Mme ADISSA Ouafa élue à l'unanimité.

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_12-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

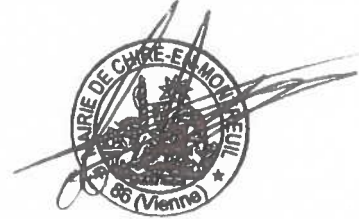
Séance du 02 Avril 2026

2026-095

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
MANET Charlotte

Le Maire,  
Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD  
Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026  
Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_12-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-096

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicolle    | <input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe  |
| <input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique       | <input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc       | <input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte   |
| <input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane         | <input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine    | <input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme      |
| <input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa             | <input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis | <input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine  |
| <input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie         | <input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel     | <input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette |

### Excusés sans Pouvoirs :

### Excusés avec Pouvoirs :

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

### Délibération 20260402\_13 relative à la lecture de la Charte des Sages

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** la volonté de la commune de promouvoir la participation citoyenne et l'implication des aînés dans la vie locale ;

**Vu** la mise en place du Conseil des Sages ;

**Considérant** que la Charte des Sages définit les valeurs, les engagements et les principes de fonctionnement de cette instance consultative ;

**Considérant** qu'il convient d'en donner lecture en séance afin que le Conseil municipal en prenne pleinement connaissance ;

**Considérant** qu'il est proposé de procéder à cette lecture à main levée pour simplifier la validation de la prise d'acte ;

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_13-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-97

Après en avoir délibéré,

### Article 1 – Lecture de la Charte des Sages

Monsieur/Madame le Maire procède à la lecture intégrale de la Charte des Sages en séance du Conseil municipal.

### Article 2 – Prise d'acte

Le Conseil municipal prend acte de la lecture de la Charte des Sages et reconnaît les principes qui y sont énoncés comme fondement du fonctionnement du Conseil des Sages.

### Article 3 – Transmission

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément aux dispositions en vigueur.

### Article 4 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**

Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi 08 avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_13-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-098

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_14 relative à l'exonération temporaire de loyer au profit du locataire du commerce communal – épicerie**

Le Conseil municipal de la commune de Chiré-en-Montreuil,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 relatifs à la gestion des biens communaux ;

**VU** le bail commercial conclu entre la commune de Chiré-en-Montreuil et l'exploitant du commerce communal situé 2 place René le Cesve;

**VU** la liquidation judiciaire de l'exploitant précédent et la reprise du fonds de commerce par un nouveau commerçant ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2026 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2026 prévoyant des crédits destinés à la réalisation de travaux de réaménagement dans le local commercial communal ;

**CONSIDÉRANT** que l'état des locaux laissés par l'exploitant précédent ne permet pas une reprise immédiate de l'activité commerciale ;

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_14-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-099

**CONSIDÉRANT** que la commune doit procéder à des travaux de réaménagement afin de permettre l'ouverture du commerce dans des conditions satisfaisantes ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt général attaché au maintien d'un commerce de proximité dans la commune ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner le repreneur dans sa démarche de réouverture du commerce, dans l'attente de l'achèvement des travaux nécessaires à l'exploitation ;

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

#### Article 1 – Exonération temporaire de loyer

Le conseil municipal décide d'accorder au locataire du commerce communal une exonération de loyer, hors charges locatives, pour une durée de **trois (3) mois**, à compter de la date de prise d'effet du bail ou de la reprise du fonds de commerce et des charges locatives

#### Article 2 – Renouvellement éventuel

Dans l'hypothèse où le commerce ne pourrait ouvrir au public au **1er juillet 2026**, en raison de la poursuite des travaux ou de circonstances liées à l'état des locaux, cette exonération pourra être prolongée par périodes successives d'un (1) mois, sur décision du conseil municipal.

#### Article 3 – Objet de la mesure

Cette mesure constitue un accompagnement temporaire du repreneur dans l'intérêt du maintien du service commercial de proximité et de la continuité de l'activité économique locale.

#### Article 4 – Exécution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

**15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention**

- Décide de valider l'exonération temporaire de loyer au profit du commerce communal (épicerie)

- Autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_14-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-100

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance

**MANET Charlotte**

Le Maire,

**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi avril 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_14-DE  
Reçu le 08/04/2026

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-101

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_15 relative à l'Analyse des candidatures – Maîtrise d'œuvre – rénovation énergétique et reconversion d'un bâtiment industriel**

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°20240917\_19 du 17 septembre 2024 autorisant le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et thermique et la reconversion d'un bâtiment industriel,

Vu l'avis de publicité publié 27 octobre 2025 sur la plateforme « Marchés sécurisés »,

Vu le rapport d'analyse des candidatures établi par la commission d'appel d'offres en date du 29 janvier 2026,

Considérant que vingt-deux candidatures ont été reçues dans les délais impartis

Considérant que les critères de sélection étaient les suivants :

- Intérêt au projet et qualité de la note de motivation et de compréhension de la mission et des enjeux de l'opération : 50 %
- Qualité et adéquation des 3 références au regard du projet et des éléments inscrits dans le cadre de référence : 20 %

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_15-DE  
Reçu le 08/04/2026

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-102

- Qualité et adéquation des moyens techniques et professionnels, au regard de la composition de l'équipe-projet envisagée, des qualifications de ses membres ainsi de l'organisation du groupement : 20 %
- Adéquation des économiques, financiers au regard de la composition de l'équipe projet envisagée : 10%

Considérant que l'analyse des candidatures a été réalisée conformément aux règles du Code de la commande publique et aux critères annoncés dans le règlement de consultation,

Une analyse des candidatures et des offres a été effectuée, selon les critères énoncés précédemment

	NOTE / 100
1 BLANCHARD TTYAUD BLANCHET	96.67
2 ESPACE ARCH	92.67
3 FARDIN	92.00
4 VETIER	89.17
5 ARCADIS SUD TOURAINE	87.33
6 ATELIER DU TRAIT	87.33
7 BD ATELIER	87.17
8 IMPACT URBANISME	85.17
9 ATELIER PASCAL BARRANGER	84.33
10 DUCLOS RIBOULOT KESTER	84.33
11 SHADOW/BOX ATELIER	84.00
12 ATELIER FAT	84.00
13 CORSET ROCHE	83.33
14 ATELIER DUNE	83.17
15 AGENCE M <sup>3</sup>	82.50
16 SARL R&C	81.67
17 MONTAROU ET ASSOC ES	80.50
18 BEAUDOUIN ENGEL	79.50
19 BOUTIN BLONDEAU	74.83
20 ESCAL ARCHITECTURE	65.17
21 ATELIER REC	40.67
22 ATELIER DU MOULIN	29.33

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_15-DE  
Reçu le 08/04/2026

## Réunion du Conseil Municipal

**Séance du 02 Avril 2026**

**2026-103**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à

**0 voix Pour, 3 voix Contre, 12 voix Abstention décide :**

- De ne pas approuver le rapport d'analyse des candidatures relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment industriel.
- De ne pas autoriser les 3 candidats à remettre une offre
- De ne pas autoriser Monsieur le Maire à valider la suite de la procédure.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**



Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi avril 2026

**AR Prefecture**

086-218600740-20260402-CM20260402\_15-DE  
Reçu le 08/04/2026



## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-104

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs:**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_16 relative à l'approbation du devis pour la phase 2 de la mise en conformité du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité que le cimetière doit être mis en conformité afin de respecter les réglementations en vigueur et garantir un aménagement adapté aux besoins des administrés. La phase 1 s'achevant, il est désormais nécessaire d'engager la phase 2 des travaux de mise en conformité du cimetière.

Cette nouvelle étape comprend :

- la procédure de reprise des sépultures en terrain commun,
- le renouvellement des concessions échues,
- ainsi que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, incluant le suivi

Les travaux de mise en conformité du cimetière, dans le cadre de la phase 2, sont intégrés au budget communal et seront financés selon les crédits inscrits au budget

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_16-DE  
Reçu le 08/04/2026

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-105

	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €
<b>Groupe ELABOR</b> Procédure de régu/reprise des tombes en terrain commun Renouvellement de Concessions Échues Procédures de reprise avec le suivi de procédure la fin de la procédure, l'assistance	14 343,00	17 211,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés à

**15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention décide :**

- De valider le devis présenté d'un montant de 14 343,80 € HT soit 17 211,60 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 02 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de la séance  
**MANET Charlotte**



Le Maire,  
**Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Fabien MICHEL-DEBOUCHAUD

Date d'envoi en Préfecture : le mercredi 08 avril 2026

Les formalités de publicité ayant été effectuée le mercredi avril 2026

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_16-DE  
Reçu le 08/04/2026

## Réunion du Conseil Municipal

Séance du 02 Avril 2026

2026-106

L'an deux mille vingt-six, le deux avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, le vingt-sept mars deux mille vingt-six, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

<input checked="" type="checkbox"/> MICHEL-DEBOUCHAUD Fabien	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Nicole	<input checked="" type="checkbox"/> FORET Christophe
<input checked="" type="checkbox"/> ZANETTI Frédérique	<input checked="" type="checkbox"/> GIMENEZ Marc	<input checked="" type="checkbox"/> MANET Charlotte
<input checked="" type="checkbox"/> BILLAUD Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/> MAFAUT Sandrine	<input checked="" type="checkbox"/> BROIS Jérôme
<input checked="" type="checkbox"/> ADISSA Ouafa	<input checked="" type="checkbox"/> BOUCHET Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> GUILLIN Violaine
<input checked="" type="checkbox"/> GUILLET Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/> VIMENET Manuel	<input checked="" type="checkbox"/> MONCOMBLE Colette

**Excusés sans Pouvoirs :**

**Excusés avec Pouvoirs :**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : MANET Charlotte

Approbation du compte rendu de la séance du 20 mars 2026.

**Délibération 20260402\_17 relative à la délégation de signature en matière d'état civil**

Retirée de l'ordre du jour.

**Fin de séance à 21h05**

**Prochaine Séance le Jeudi 04 juin 2026**

AR Prefecture

086-218600740-20260402-CM20260402\_17-DE  
Reçu le 08/04/2026